



Préambule

Ce guide vous accompagne et vous aide :

- ☺ Pour savoir quel type de projet(s) je peux présenter
- ☺ Pour renseigner le formulaire d'appel à projets

Il vous décrit aussi les détails de la procédure une fois les projets envoyés : sélection, vote des habitants, jusqu'à la réalisation du projet retenu.

1. Critères de sélection des projets

Pour être éligible, mon projet doit répondre à ces principaux critères :

- ☺ Être d'intérêt général : je ne peux pas proposer une idée qui satisfait mon besoin, mais celui de tout mon quartier
- ☺ Coûter au maximum 25 000 €
- ☺ Entrer dans le champ de compétences de la commune : je peux me référer à l'article sur ce sujet sur le site internet (onglet « La Mairie » > « compétences communautaires »).
- ☺ Être nouveau, et pas déjà prévu par la mairie
- ☺ Être suffisamment précis pour pouvoir faire l'objet d'une étude de faisabilité (Description, localisation, coût estimé, illustration...)
- ☺ Prendre en compte les enjeux de sécurité et de tranquillité publique

Liste non exhaustive, retrouvez l'ensemble des critères dans l'article 6 du règlement du budget participatif.

2. Formulaire de dépôt



J'ai une idée pour ma zone, je remplis un formulaire en ligne, disponible auprès de mon référent de quartier, ou à l'accueil de la mairie.

Tous les champs du formulaire sont à renseigner.

☝ Je suis seul à proposer, je suis donc le **porteur de projet**. Je coche la case « **PROJET PERSONNEL** ».

☝ Je propose un projet avec mes voisins, des habitants de ma zone, je coche la case « **PROJET COMMUN** ». Dans ce cas, un **porteur de projet** est désigné, son nom doit être renseigné. Il sera le représentant du groupe et l'interlocuteur avec la mairie. J'indique également le nombre de personnes s'impliquant dans cette proposition.

Je n'oublie pas d'entourer la **ZONE** dans laquelle j'habite. Pour vérifier ma zone je me réfère au « détail des zones » téléchargeable sur le site internet de la ville, ou auprès d'un référent de quartier.

☑ Nom du projet :

Je donne un titre qui permet tout de suite d'identifier mon projet.

Exemples : ① *Je propose de créer un jeu de boules*

Nom du Projet : « création d'un jeu de boules »

② *Je souhaite proposer un jeu de boules et des aménagements complémentaires*

Nom du Projet : « Création d'un jeu de boules avec bancs / ombrière / fontaine.... »

☑ Objectifs et description du projet :

Pourquoi je souhaite (nous souhaitons) proposer ce projet ?

La description sera aussi précise que possible. Plus votre proposition est détaillée, plus le comité technique pourra apprécier sa faisabilité.

Vos référents de quartier sont là pour vous accompagner dans vos recherches.



Exemple : *Création d'un aménagement pour améliorer la sécurité d'une rue*

Cette proposition n'est pas recevable telle quelle, nous avons besoin de précisions comme ralentisseurs de type xx ; passage protégé ; trottoirs ; éclairage ; etc...



Il faut savoir que :

Il existe plusieurs types de rue : selon son classement (communale, départementale intercommunale), la commune pourra, ou pas, réaliser votre projet. Vous ne connaissez pas le classement de votre rue ? Parlez-en à votre référent.

Selon l'aménagement demandé, les travaux ne pourront être réalisés que s'ils dépendent de la commune (certains aménagements de voirie incombent à la CC EBER)

☑ Emplacement exact :

J'essaie d'être le plus précis possible :

- adresse, localisation sur un plan, Google Map...,
- mais aussi l'emprise sur l'espace public.



Exemple : *une ombrière sur une place*

A quel endroit sur la place ? Quelles dimensions au sol ? Quelle hauteur ?

☑ Coût estimé pour la réalisation du projet :

Il s'agit d'une simple estimation... mais pas que !

- Cette recherche demande une implication de ma part
- Je prête attention à respecter le budget maximum de 25 000 €

Pour m'aider, je fais quelques recherches :

- Sur internet
- auprès des artisans
- Dans des catalogues
- auprès d'autres communes qui ont réalisé ce type de projet
- Etc...

Je peux aussi solliciter mon référent de quartier pour m'accompagner.

Photos et plans illustrant le projet :

Je trouve une illustration qui permet au comité de sélection de visualiser mon projet.

Je peux joindre :

- Une photo
- Un croquis / dessin
- Un photo-montage
- Une capture d'écran
- Découpe de catalogue
- Etc...

3. Et si j'ai une autre idée ?



Le nombre de projets n'est pas limité.

J'ai plusieurs idées : je remplis un formulaire pour chacune.

4. Phase d'étude



Tous les projets sont examinés par le comité technique qui vérifie la faisabilité technique et financière. A l'issue de ce comité, je serai éventuellement contacté si des ajustements ou des précisions sont nécessaires.

Les projets retenus par le comité technique sont présentés au comité de sélection. Ce dernier s'assure qu'ils répondent aux critères précisés dans le règlement (art 6) du budget participatif.

Mon projet ne répond pas aux critères

Il n'est donc pas proposé au vote des habitants.

L' élu en charge de ma zone m'en informe. Il me précise les raisons de ce refus.

Mon projet répond aux critères

Il est présenté au vote des habitants de ma zone

5. Vote des habitants



Je consulte la liste des projets retenus pour ma zone sur le site internet de la commune, ainsi que sur la lettre « Saint Clair et Vous ».

Mon vote consiste à **choisir mon projet préféré** pour ma zone.

Les coupons de vote sont à télécharger sur le site internet, ou disponibles en version papier auprès de mes référents, ou encore à l'accueil de la Mairie.

Pour voter, je remplis un coupon de vote, que je transmets soit via la box de mon quartier, soit en mairie, soit par mail aux référents de ma zone.



TOUS les membres de mon foyer de plus de 9 ans peuvent voter (1 voix par personne)

6. Résultat des votes

Je peux consulter la liste des projets retenus sur le site internet de la ville. Elle sera aussi publiée sur la lettre « Saint Clair et Vous ».

Si mon projet est lauréat, je suis informé directement par mes référents de quartier.

